

ASSEMBLÉE NATIONALE

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 676

présenté par

Mme Valetta Ardisson, M. Blanchet, M. Trompille, Mme Degois et Mme Lardet

ARTICLE 19

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.